

Salon du livre ancien, de l'image, du vieux papier et du disque vinyle de Lion sur mer

Samedi 27 et dimanche 28 avril 2109 de 10 h à 18 h Salle Trianon,
place du 18 juin 1940, entrée libre.

Installation

vendredi 26 à partir de 14 h 00 ou samedi 27 à partir de 07 h 00, un parking sera mis à la disposition des exposants à 200 m du lieu d'exposition après l'installation, aucun véhicule ne devra stationner sur le site après 9h.

Prix

le prix de la table d'un mètre quatre vingt est fixé à 20 €, installation en linéaire sans profondeur, à peine un mètre.

Inscription

Nous désirons réserver tables à 20 € la table =

Ci-joint un chèque de réservation de la totalité du règlement, encaissé après le salon, à l'ordre de l'Association ABCDE

Prénom

Nom

Raison sociale

Adresse

Téléphone, e-mail

Règlement intérieur du salon

- 1 – ce salon est strictement réservé aux professionnels
- 2 – les exposants s'engagent à justifier de leur qualité professionnelle, ils devront être en mesure de présenter un Kbis de moins de trois mois et une carte professionnelle permettant l'exercice d'activités marchandes non sédentaires.
- 3 – les exposants s'engagent à ne présenter sur leur stand que des objets en lien direct avec la dénomination du salon à savoir : les livres anciens et modernes, les gravures anciennes, les affiches anciennes, les vieux papiers et les disques vinyles de collection. Sont donc exclus : les livres de poche, les bandes dessinées récentes et de manière générale tous livres rentrant sous l'appellation générale de « bouquinerie ».
- 4 – les objets exposés demeurent sous la responsabilité de l'exposant. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de vol ou de détérioration par un tiers des objets présentés. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture. Ils seront donc tenus de souscrire à leurs frais une assurance tous risques et responsabilité civile.
- 5 – Pour assurer le sérieux et le succès du salon, les exposants se feront un devoir de soigner la qualité des marchandises exposées ainsi que la présentation de leur stand, l'équipement électrique éventuellement utilisé devra être conforme aux normes en vigueur.
- 6 – Conformément à la réglementation, les prix devront être affichés sur chaque article
- 7 – Les organisateurs se réservent le droit de récupérer les stands inoccupés le jour de l'ouverture sans remboursement.
- 8 – En cas d'annulation du salon, la responsabilité des organisateurs se limite au strict remboursement des sommes perçues au titre des réservations.
- 9 – les exposants en s'inscrivant au salon s'engagent à respecter le règlement intérieur dans son intégralité.
- 10 – En cas de litiges, seuls les tribunaux de Caen seront compétents.

Après avoir pris connaissance du règlement général, auquel nous acceptons de nous conformer, nous déclarons par la présente notre adhésion ferme et définitive.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

A

Le